



# CTJM

Merci  
d'utiliser nos services  
de transport !

## RAPPEL OBLIGATION DE L'USAGER DÉSIRANT EFFECTUER UN TRANSFERT

**En tout temps, les usagers doivent informer le conducteur s'ils désirent effectuer un transfert avec un autre circuit de la CTJM.**



**Également, nous tenons à vous rappeler qu'il est de la responsabilité de l'usager qui défraie son passage avec un titre unitaire ou qui paie comptant à bord du véhicule de se prévaloir d'une correspondance auprès du conducteur, s'il désire effectuer un transfert.**

La Direction de la Corporation de transport Joliette métropolitain

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la CTJM au [www.pensebus.com](http://www.pensebus.com) ou à communiquer avec le Terminus Joliette au numéro 450-759-5133 ou par courriel [info@crtl.gouv.qc.ca](mailto:info@crtl.gouv.qc.ca)